

Léchelle

INFORMATIONS MUNICIPALES 2018 N°2

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



Monsieur Edmond KALUZNY

Lors de la présentation des vœux du Maire au foyer rural de Léchelle, l'ensemble du conseil municipal a tenu à remercier Monsieur Edmond Kaluzny pour son engagement et son dévouement au service de la collectivité durant 43 ans. Il a été décoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.



L'ÉCOLE

Malgré une baisse d'effectifs, il n'y aura pas de fermeture de classe en septembre 2018.

Le rythme scolaire repassera à 4 jours mais les horaires ne sont pas encore définis.

ANCIEN BUREAU D'ÉCOLE

Il reste encore quelques vieux bureaux d'école à vendre 30 euros.



DÉCHETS MÉNAGERS

Les conteneurs pour vos déchets ménagers doivent être présentés poignée vers la route pour faciliter le travail des rippeurs.

Si un bac est trop petit ou abîmé : appelez le syndicat au 01 64 00 26 45 ou bien laissez un message sur le site : www.smetom-geeode.fr, pour demander la réparation, l'échange ou un bac plus grand.

LA RUE DE LA MAIRIE



Le chemin piétonnier est destiné aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Les voitures stationnent donc sur la chaussée ou bien là où des places de parking ont été aménagées.

LE CITY STADE

Cet espace est à la disposition de tous les lécheltois, habitants du bourg ou des hameaux. Une table vient d'être installée. Un panneau de basket a été réparé et les filets renouvelés.



QUE D'EAU



Le 22 janvier, après près de 80 mm de pluie tombés en 8 jours, la traconne était bien haute. La route du Plessis-Pigy ressemblait à un ruisseau et à Pigy la départementale était sous l'eau.

Quand les bas-côtés sont détrempés, évitez de rouler dessus ou d'y stationner : entrez vos véhicules dans vos propriétés et effectuez des croisements intelligents !

LE BRUIT

Aucun bruit n'est autorisé en dehors des horaires indiqués ci-dessous

de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h

LE FOYER RURAL

La cuisine a été modifiée.



LES PLANTATIONS

Les plantations effectuées par la mairie sont entretenues par les employés communaux.

Les plantations sauvages ou non et non entretenues, qui bordent vos propriétés seront éliminées dès leur envahissement.

Merci de votre compréhension.

ÉTAT CIVIL

Pour que la mairie, via les conseillers municipaux, distribue un document annonçant un décès, il faut que vous ayez contacté la secrétaire ou un membre du conseil.



Mariage

Charlotte PARIZY

et

Sébastien BONNET

2 rue des grisards Cormeron
le 14 avril 2018



P.A.C.S.

Pauline LENOIR

et

Nicolas Niant

3 rue de la gare
le 26 février 2018



Décès

René PETITPAS

Ancien habitant de Cormeron
Maire de Léchelle de 1971 à 1995
le 1er mars 2018

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

La CC du Provinois a mis en place son service de portage de repas à domicile en septembre 2015. L'enquête de satisfaction récemment menée montre que le service apporte entière satisfaction à ses bénéficiaires.

Chaque mois, 90 personnes bénéficient de repas variés et de qualité, avec des menus établis par une diététicienne, livrés par des personnes ponctuelles, à l'écoute et aimables.

Le service de portage de repas ce sont:

-Des plateaux-repas conçus pour le midi et le soir comportant une entrée, un poisson ou une viande, des légumes, du fromage ou un laitage, un dessert, ½ baguette de pain et 1 potage ou une tranche de jambon (équivalent repas du soir).

-Des livraisons les mardis, jeudis et samedis matins

-Un tarif unique de 8,55 € par repas

-Pas de condition d'âge pour en bénéficier

- Pour les livraisons du mardi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée le vendredi de la semaine précédente.
- Pour les livraisons du jeudi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le mardi 12h00.
- Pour les livraisons du samedi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le jeudi 12h00.

Les plateaux sont livrés en liaison froide avec un véhicule réfrigéré. Les barquettes sont à usage unique, étiquetées avec le nom du produit, la date de fabrication et la date limite de consommation (DLC).

La CC du Provinois offre une prestation à la fois souple et simple quant à son fonctionnement :

Sur simple inscription auprès de la société ELITE / ALLO DOM, toute personne, sans condition d'âge, habitant dans l'une des 40 communes de la CC du Provinois peut être livrée dans les 2 jours.

Pour cela, un appel au **01 85 80 01 05** suffit. Une fois les informations essentielles transmises (vos souhaits concernant les jours de livraison, éventuellement la nécessité de menu particulier du type sans sel ...), vous devrez remplir un dossier administratif et les menus vous seront transmis 15 jours à l'avance pour choisir entre 3 options pour chaque plat .

Le service s'adapte à chaque situation pour définir la fréquence de livraison. Il n'y a aucune obligation concernant le nombre de repas à commander ou la durée d'inscription.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire au 07 77 26 05 36.

CONTACT :

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h – 17h

01 85 80 01 05

contact@allo-dom.fr

PÂQUES



35 enfants sont venus participer à la chasse aux œufs proposée par la mairie ce dimanche 1er avril. Cette chasse aux œufs avait lieu autour de l'église. Bonne humeur, rires et gourmandise étaient au rendez-vous.

53 « aînés » ont bénéficié des chocolats de Pâques.



procédure prévue par le code de la santé publique.

- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets est également interdit.
- Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.
- La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.
- Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène.
- Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire.
- Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.
- Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

Une tolérance est laissée à Léchelle mais svp : respectez vos voisins.

Si cette année la mairie reçoit des plaintes, cette tolérance sera supprimée.

LES FEUX

Normalement ils sont interdits dans tout le département (article 84 du règlement sanitaire départemental)

**Ci-après arrêté préfectoral en vigueur :
Article 84 du règlement sanitaire
départemental**

- Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
- Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la

ZÉRO PHYTO

La municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans le « zéro phyto » ; seuls le cimetière et le terrain de boules sont traités : avec prévenance et précaution.



L'ESAT

Établissement et Service d'Aide par le Travail

Cet établissement propose différents services : consultez la plaquette ci-après.

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) est un établissement médico-social qui accompagne des personnes en situation de handicap en leur fournissant un travail adapté à leurs capacités, tout en leur apportant un soutien social et éducatif au quotidien. Créé en 2006, l'ESAT de l'EPMS du Provenois accueille aujourd'hui 105 travailleurs répartis entre Provins, Quincy-Voisins et Claye-Souilly.

Toutes nos équipes de travailleurs sont formées et encadrées par des professionnels, moniteurs d'atelier, éducateurs/rices spécialisé(e)s, garants de la qualité des prestations que nous proposons.

En faisant appel à l'ESAT de l'EPMS du PROVINOIS vous contribuez à l'insertion des travailleurs handicapés.

ENTREPRISES, vous pouvez à ce titre bénéficier d'une déduction fiscale, au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

PARTICULIERS, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale lorsqu'il s'agit d'une prestation d'aide à domicile.

ENTREPRISES,
devenez nos partenaires



Horaires d'accueil

Du lundi au jeudi
8h30-12h00/14h00-17h30

Vendredi
8h30/12h30



ESAT de l'Établissement Public Médico Social
du PROVINOIS

Adresse postale

BP208
77487 PROVINS CEDEX

Adresse Site

10, avenue A. Malraux
77160 PROVINS

☎ **01-64-00-10-95** ☎ **01-64-00-00-46**

✉ esat@epms-provins.com

ESAT



de l'Établissement Public Médico Social
du PROVINOIS

PROVINS

QUINCY VOISINS

CLAYE SOULLY



Restauration / Cocktails



PROVINS

Nous assurons des prestations personnalisées de type traiteur pour vos événementiels.

- Anniversaire, vœux, mariage, réunion...
- Cocktail apéritif ou dînatoire (petits fours salés ou sucrés, verrines)
- Buffet froid ou repas chaud avec ou sans service

Sous-traitance

Une chaîne de production au service des entreprises. L'atelier réalise des travaux adaptés à votre demande.

PROVINS



- Conditionnement de petites pièces
- Façonnage
- Assemblage, montage de sous ensemble
- Plastification d'ouvrages

L'atelier dispose d'un lieu de stockage sécurisé et d'un camion de livraison.

Multi-services



QUINCY VOISINS

Un atelier au service des particuliers et des entreprises, adaptables à vos besoins

- Petite maçonnerie
- Petits travaux de peinture
- Petits travaux de jardinage

Espaces verts



PROVINS

3 équipes pour améliorer et maintenir la qualité de votre cadre paysager.

- Tontes de gazons
- Taille haies, rosiers...
- Nettoyages des parterres, allées, trottoirs
- Travaux de création et d'aménagements paysagers

Peinture

Rénovation pour les particuliers, collectivités, entreprises.

PROVINS

QUINCY VOISINS



- Rénovation intérieure, extérieure
- Pose de toile de fibre de verre
- Mise en peinture
- Remise en état des murs

Entretien des locaux

Deux équipes assurent une prestation d'entretien des locaux dans le respect des normes environnementales.

QUINCY VOISINS

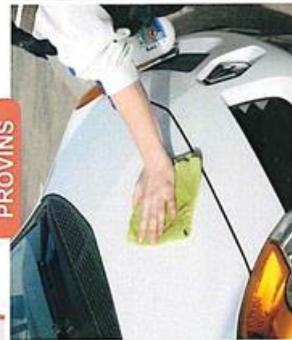


- Entreprises et particuliers

Lavage véhicules

Lavage extérieur et/ou intérieur de véhicules de société ou de particuliers (de la citadine au fourgon).

PROVINS



Dans le cadre d'une démarche de développement durable, utilisation de produits bio dégradables.

INTERVENTION SUR NOTRE SITE

LES FRELONS ASIATIQUES

INUTILE d'appeler les pompiers !

La communauté de communes du provinois a créé un service qui s'occupe de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Si vous en découvrez un, nous vous recommandons de ne rien tenter par vous-même et de contacter la mairie de Léchelle ou bien le maire ou un adjoint.

LA BROCANTE

Celle-ci aura lieu le 17 juin dès 6h du matin. L'emplacement est gratuit pour les habitants de la commune.

LES SOIRÉES

La prochaine soirée repas dansant aura lieu le 17 novembre 2018. Le thème n'est pas choisi pour le moment.

SORTIE VÉLO

La prochaine sortie vélo destinée aux jeunes à partir de 8 ans, aura lieu le samedi 2 juin. Rdv à 14h devant le foyer rural, prévoyez de l'eau, une casquette si il fait chaud ou un habit de pluie si nécessaire. N'oubliez pas votre casque et bien sûr votre vélo (en bon état de fonctionnement).

INAUGURATION

Le foyer rural rénové a été inauguré le 6 janvier 2018.



CIP CENTRALE NUCLÉAIRE

DE NOGENT SUR SEINE

(CIP : Centre d'Information du Public)

Des animations sont prévues pendant les vacances de printemps les 11, 18, 25 avril et 2 mai de 14h à 16h. renseignez-vous sur la plate-forme : visitez nos centrales.

Cip-nogent@edf.fr 03 25 25 65 65.

CARTE NATIONALE IDENTITÉ

Même si elle n'est pas obligatoire, elle est indispensable pour beaucoup d'actes de la vie courante et doit être valide c'est-à-dire non périmée pour

- s'inscrire à un examen scolaire
- ouvrir un compte bancaire
- demander un emprunt
- s'inscrire au permis de conduire.

Cette liste n'est pas exhaustive !

Pour en demander une, il **vous faut désormais prendre rdv avec la mairie de Provins**

01 64 60 38 38 qui vous expliquera les modalités d'obtention de votre carte d'identité.

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Le SMETOM (Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères) a mis en place le service du broyage des végétaux à domicile ; vous pouvez en bénéficier gratuitement 2 fois par an. Renseignez-vous directement au syndicat pour prendre RDV : 01 64 00 26 45.

CONNECTEZ-VOUS A LA NATURE

Connectez-vous à la nature avec l'application BALADE BRANCHÉE.

Proposée gratuitement par l'ONF, l'agence des espaces verts de la région IDF, les départements de Seine et Marne et des Yvelines, l'application « balade branchée » invite le visiteur à se connecter à la nature. Téléchargez l'application « balade branchée » puis choisissez un circuit et découvrez l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel d'Île De France.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D, BROUCK G, KALUZNY S, DAMANDE J-C, MICHEL B, GUILLIER J
absents excusés : MM. Mmes ANDRIEU J-L, EL GHAZI B
Secrétaire de séance Mme Béatrice BONNY EBOUMBOU

Délibérations

- **Autorisation** d'affectation des dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions ».
- **Signature** de la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique ». Cette convention définit le partenariat entre le rectorat de Créteil et la commune de Léchelle pour permettre de doter d'équipements et de ressources numériques l'école de Léchelle.
- **Autorisation** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget communal.

Informations :

- ✓ Des projets sont en discussion pour améliorer la sécurité routière sur tout le territoire de la commune.
- ✓ La prochaine soirée organisée par la commission des fêtes est prévue le 7 avril 2018.
- ✓ Les dates des prochaines brocantes sont les 17 juin et 16 septembre 2018.
- ✓ La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le 1^{er} avril 2018 de 10h à 12h place de l'église.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 29 janvier 2018 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 29 janvier 2018

Le Maire,

Mairie de Léchelle

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MARS 2018

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D, BROUCK G, DAMANDE J-C, MICHEL B.
absents excusés : MM. Mmes ANDRIEU J-L, KALUZNY S, EL GHAZI B, GUILLIER J.
Secrétaire de séance M Guillaume BROUCK

Délibérations

- **Autorisation** d'adhérer au groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Le conseil municipal décide de choisir la formule A pour un montant de 3 300€.
- **Autorisation** à souscrire un forfait téléphone portable auprès de la société ORANGE pour le nouvel agent communal.

Informations :

- ✓ Prochain conseil municipal le jeudi 5 avril 2018.
- ✓ Préparation du budget 2018.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 8 mars 2018 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 8 mars 2018

Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLECOMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 AVRIL 2018

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D, KALUZNY S, MICHEL B, GUILLIER J.

absents excusés : MM. Mmes LEMOT É, ANDRIEU J-L, BROUCK G, DAMANDE J-C, EL GHAZI B.

Secrétaire de séance MME Annick BONNIVARD

Délibérations➤ **ADOPTION des dénominations de voies publiques :**

1. dans le bourg, entre la rue Robert Boquet et la rue Saint Aignan, du nom de « **Sente des frelots** »,
2. à Cormeron, le « **Chemin de Chabart** » se situe à gauche en venant du cimetière et relie la rue des Grisards,
3. à Plessis-Pigy, le « **Chemin des clos** » se situe à l'entrée à droite du hameau en venant du bourg,
4. à Richebourg, la « **Sente des écoliers** » relie l'impasse des cours à la rue des Sources,

➤ **AUTORISATION de signer le renouvellement de contrat avec la SACPA (convention de fourrière) pour la gestion des animaux errants.**➤ **AUTORISATION de signer la convention de mutualisation des dépenses et des recettes RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**➤ **APPROBATION du compte administratif 2017 de la commune :****Fonctionnement**

✓ Dépenses :	294 126.69 €	
✓ Recettes :	379 282.93 €	Excédent de clôture : 85 156.24 €

Investissement

✓ Dépenses :	382 044.44 €	
✓ Recettes :	51 584.47 €	Déficit de clôture : -330 459.97 €

➤ **VOTE du compte de gestion 2017 de la commune.**➤ **AFFECTATION du résultat de 2017 de la commune :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2017	322 042.34 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	298 414.29 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 628.05 €

➤ **APPROBATION du compte administratif 2017 du budget de l'eau & assainissement :****Fonctionnement**

✓ Dépenses :	16 568.99 €	
✓ Recettes :	33 755.11 €	Excédent de clôture : 17 186.12€

Investissement

✓ Dépenses :	41 849.17 €	
✓ Recettes :	27 891.17 €	Déficit de clôture : - 13 958.00 €

➤ **VOTE du compte de gestion 2017 du budget de l'eau & assainissement.**➤ **AFFECTATION du résultat de 2017 du budget de l'eau & assainissement :**

- Excédent global cumulé au 31/12/2017	26 740.38 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)	7 883.67 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 856.71 €

➤ **VOTE du budget général 2018 de la commune :**

Le budget général de la commune est équilibré à 950 000 €

- pour la section de fonctionnement à 390 000 €
- pour la section d'investissement à 560 000 €

➤ **VOTE du budget 2018 de l'eau & assainissement :**

Le budget général de la commune est équilibré à 70 000 €

- pour la section de fonctionnement à 30 000 €
- pour la section d'investissement à 40 000 €

➤ **VOTE des trois taxes locales pour 2018 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2018 :

▪ Taxe d'habitation	7.87 %
▪ Taxe foncière	12.35 %
▪ Taxe foncière non bâti	21.38 %

Total des ressources 136 024 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2018.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 10 avril 2018 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 10 avril 2018

Le Maire,

Connectez-vous à la nature!



ENFILEZ DE BONNES CHAUSSURES,
OUVREZ GRAND VOS YEUX ET VOS OREILLES
ET LAISSEZ-VOUS GUIDER SUR LES CIRCUITS
DE PROMENADE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Téléchargez l'application



©iStock